

ANNEXE N

AVIS PRÉALABLE DU DNF

Bonjour Madame DEBEVE,

Par rapport à l'ensemble du projet, sur base d'une analyse en première approche de l'EIE, il apparaît que l'impact sur les oiseaux et les chauves-souris est respectivement moyen et faible.

Le DNF émet donc un avis préalable favorable conditionnel au projet.

Sur base d'une analyse rapide de l'EIE et de la base de données, il s'avère effectivement que l'on est dans un enjeu moyen pour les espèces d'oiseaux des plaines agricoles.

La superficie d'un hectare par éolienne pour les compensations est donc tout à fait cohérente avec l'impact mesuré. Un réseau de compensations d'environ 8 ha est donc à envisager.

Je vous conseille donc de privilégier les parcelles les plus intéressantes (éloignées des bâtiments, zones boisées, ...) et déjà reliées au réseau existants (ancien chemin, ...) dans la plaine des compensations. Je vous conseille également de respecter les mesures préconisées par le DNF/DEMNA (COA1 et COA2 comme préconisé par l'EIE) et surtout, si vous vous en écarterez, de bien justifier pourquoi par rapport aux espèces visées.

Je vous rappelle également que cet avis préalable ne préjuge en rien de l'avis définitif du DNF dans le cadre de l'instruction officielle de la demande de permis sur base d'un dossier complet.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,

—

Ir. Nicolas DELHAYE

Service Public de Wallonie (SPW)
DGO3 (DGARNE)
Département Nature et Forêts (DNF)
Centre de Liège
Cellule Natura 2000

Montagne Sainte-Walburge, 2 Bâtiment II
B-4000 Liège
Tel: 04/2245878
fax: 04/2245877